

semaines, à savoir la décision du Gouvernement de transférer d'Ottawa l'Office national du film. Je ne me propose pas de commenter l'à-propos de cette décision; je tiens surtout à signaler la façon dont on règle ces affaires importantes sans consulter le Parlement.

Lorsque la mairesse et le conseil municipal d'Ottawa se sont élevés contre ce transfert, le premier ministre aurait dit que c'est le Parlement qui a pris cette décision. Qu'on me permette de rappeler aux députés de quelle façon cette décision a été prise. Elle a d'abord été communiquée hors de la Chambre des communes, il y a déjà quelque temps. On a déclaré que le transfert aurait lieu et on a ensuite inséré dans les crédits, à cette fin, un poste qui fut plus tard soumis à la Chambre. Ce poste, dont on a dit qu'il représentait la décision du Parlement, a été mis en délibération après minuit la veille de la prorogation de la dernière législature.

Je reconnais que l'adoption de ce crédit peut être envisagée comme l'acceptation de la décision préalablement prise par le Gouvernement ou par ses mandataires et, dans cette mesure, ceux qui ont autorisé cette adoption doivent tous accepter leur part de responsabilité. Je ne trouve rien à redire sur ce point. On se souviendra cependant qu'à maintes et maintes reprises nous sommes revenus sur la nécessité qu'il y a, pour ce motif même, de charger un comité d'étudier les crédits. Nous avons signalé que pour permettre au Parlement de prendre des décisions vraiment fondées sur les faits il fallait créer les rouages qui permettraient d'obtenir à l'avance les renseignements voulus sur certains de ces postes qui d'habitude sont appelés à des moments fort inopportuns de sorte que l'examen en devient fort difficile souvent non pas parce que les membres de la Chambre font preuve de négligence mais parce qu'au moment même de l'appel desdits crédits les députés intéressés doivent assister, ailleurs dans l'édifice du Parlement, à des réunions de comités parlementaires.

Tenant à me porter à la défense de plusieurs députés que ces questions intéressent, je rappelle qu'à certains moments de la dernière session et des sessions antérieures plusieurs comités siégeaient concurremment, ce qui retenait certains députés hors de la Chambre, de sorte qu'à l'appel de crédits donnés ils ne pouvaient prendre la parole bien qu'ils se fussent préparés à aborder le sujet dont il était question dans le poste à l'étude. Ces députés, comme c'était leur devoir, exerçaient ailleurs dans l'édifice du Parlement d'autres fonctions parlementaires.

Je rappelle également que nous nous sommes déjà dits prêts à approuver les méthodes que l'on pourrait préconiser pour améliorer la

situation. Nous ne proposons rien de précis à cet égard mais nous accueillerions fort bien, j'en suis sûr, toute meilleure solution que le Gouvernement pourrait nous soumettre. Lorsqu'on donne à entendre que c'est le Parlement qui a décidé de transporter d'Ottawa à Montréal l'Office national du film, qu'on n'oublie point,—je le rappelle,—qu'à plusieurs reprises on n'a présenté certains crédits importants qu'à la dernière minute, ce retard n'étant pas toujours accidentel, la pression des circonstances rendant fort difficile sinon impossible une étude satisfaisante des questions en jeu. Je reconnais que les membres de l'opposition, aussi bien que les députés ministériels, doivent accepter leur part de responsabilité à l'égard de pratiques plus ou moins régulières de ce genre ou à l'égard du résultat de telles pratiques mais nous pouvons dire au moins que nous avons réclamé et que nous réclamons encore l'adoption d'une méthode d'examen préalable de ces questions, qui nous permettrait, dans les cas de ce genre, d'obtenir les renseignements nécessaires et qui fournirait au Parlement l'occasion de contester la décision du Gouvernement en connaissance des faits essentiels.

Dans le cas qui nous occupe, le Parlement n'a pas pris de décision en se fondant sur un échange d'opinions à l'égard de la question. On ne nous a pas dit pourquoi on a choisi un emplacement qui est sans doute l'un des plus bruyants au Canada, à cause de la proximité de l'aéroport d'où décolent des avions à réaction. Ce point est important, car il entraînera la nécessité de prendre des mesures spéciales pour insonoriser l'édifice, ce qui aurait été tout à fait inutile, nous dit-on, si on avait choisi un autre emplacement, à supposer qu'il convienne de déplacer le siège de l'Office national du film d'Ottawa. Des initiatives de ce genre appellent des explications. Si le Gouvernement accepte les vœux de la Commission Massey, qui est d'avis qu'il convient de grouper le plus possible dans la capitale certains éléments d'activité culturelle, et s'il reconnaît l'importance des films pour l'instruction en matière de défense et autres aspects de la défense nationale, il semble hautement désirable d'étudier de nouveau l'ensemble de cette question. Nous ne savons pas si le nouvel édifice coûtera 5 millions, 10 millions ou 15 millions de dollars. Nous savons que, par le passé, les prévisions initiales ne représentaient qu'une fraction du coût définitif. Nous ne connaissons à peu près rien de la ligne de conduite du Gouvernement ni de l'étendue probable de la sphère d'activité de l'Office du film. J'espère que le premier ministre consentira à déférer la question à un comité, afin que nous puissions